

SIVED NOUVELLE GÉNÉRATION
174, Route de Le Val – CS 70325 – 83 175 BRIGNOLES CEDEX

DÉCISION DU PRÉSIDENT
N° 2023 02-02

**AVENANT CONTRAT TYPE DE REPRISE OPTION FILIERE VERRE
BAREME F 2023 AVEC OI France SAS**

Le Président,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
VU le Code de l'Environnement, notamment ses articles L541-10 et R543-65,
VU le contrat de reprise type prévu à la convention particulière Filière Verre entre CSVMF et CITEO/Adelphe,
VU les deux arrêtés, du 15 mars 2022 et du 30 septembre 2022, le cahier des charges d'agrément de la filière des emballages ménagers a fait l'objet de plusieurs modifications,
VU la demande de prolongation de son agrément jusqu'au 31 décembre 2023 de CITEO/Adelphe auprès de l'Etat,
VU la délibération n° 02/07.12.2020 du Comité Syndical 07 décembre 2020 portant délégations au Président et au Bureau.

CONSIDERANT que le SIVED NG a conclu avec OI France SAS un contrat type option de reprise filière verre dans le cadre du barème F jusqu'en 2022,

CONSIDERANT que le cahier des charges d'agrément sur la filière verre prévoit pour 2023 une mise à jour du barème de soutien aux Collectivités ainsi qu'une prolongation sur une durée d'un an,

CONSIDERANT que les modifications des articles 4, 8, 9 et 10 doivent faire l'objet d'un avenant, lequel a été transmis en ce sens par la société OI France SAS.

DÉCIDE

ARTICLE 1 : De signer l'avenant qui a pour objectif de modifier et de prolonger le contrat de reprise filière Verre avec la société OI France SAS jusqu'au 31 décembre 2023.

ARTICLE 2 : Qu'il sera rendu compte de la présente décision au prochain Comité Syndical.


ARTICLE 3 : Qu'ampliation de la présente décision sera transmise à Monsieur le Préfet du Var, publiée sur le site Internet du SIVED NG et publiée aux recueils des actes administratifs.

ARTICLE 4 : Que la présente décision peut faire l'objet d'un recours gracieux devant l'auteur de l'acte, ou un recours contentieux auprès du tribunal administratif de Toulon dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Fait à Brignoles, le 23 février 2023

Pour extrait conforme,

Document rendu exécutoire :
Par télétransmission au contrôle de légalité.

Le Président,
Eric AUDIBERT

SIVED N.G
CS 70325
83175 BRIGNOLES Cedex